

D 829 ARGENTINE: A PROPOS DES
MÈRES DE LA PLACE DE MAI

Dans son n° 814, du 2 décembre 1982, DIAL présentait un dossier intitulé "Campagne contre les Mères de la place de mai". En tête du dossier venait un document du Bureau international catholique de l'enfance (BICE), dont le siège est à Genève.

La publication par DIAL de ce texte à usage interne du BICE nous a valu deux mises au point écrites, provenant respectivement du BICE de Genève et du groupe Mères de la place de mai de Buenos-Aires.

C'est bien volontiers que DIAL publie, à la demande des intéressés, le document du BICE, référence Memo 83/1 de janvier 1983, et le texte des Mères de la place de mai daté du 30 décembre 1982 (reçu le 14 janvier 1983). Ce faisant, DIAL est fidèle à son option fondamentale d'offrir à ses lecteurs l'intégralité de documents essentiels à la compréhension des réalités latino-américaines.

Note DIAL

1- Document du Bureau international catholique de l'enfance

Mémo 83/1

LES MÈRES DE LA PLACE DE MAI
ET
LES ENFANTS DISPARUS EN ARGENTINE

Mise au point du Secrétariat Général du BICE à propos de son mémo 82/7
(Texte adressé aux destinataires du mémo 82/7 et
aux personnes qui ont réagi à son sujet)

Lors de sa réunion de mars 1981 à Freiburg i. Br., le Conseil du BICE examinait un projet d'éventuel séminaire en Argentine. Devant les réticences très vives d'un de ses membres, il chargea le Secrétariat Général de lui fournir des informations complémentaires sur les aspects litigieux de la question. C'est dans ce contexte, parmi d'autres informations qu'il a cueillies et transmises au Conseil et au Bureau du Conseil, que le Secrétariat s'est aussi fait informer sur la question des enfants disparus, d'autant plus qu'il était sollicité tant par les Mères de la Place de mai que par certaines organisations catholiques pour prendre des positions et qu'à l'évidence les informations qui lui parvenaient n'étaient pas concordantes. Il a donc dans un texte, Memo 82/7, porté à la connaissance du Conseil ce qu'il avait pu apprendre à ce sujet. A part les membres du Conseil, et l'ensemble des membres du Secrétariat Général y compris le Bureau de Paris, deux per-

sonnes seulement ont reçu ce texte: les représentants de Pax Romana et de Pax Christi à Genève, puisque leurs organisations sont engagées dans ce problème des enfants disparus et que le Secrétariat du BICE maintient des relations amicales avec les deux personnes en question.

Au cours de ces dernières semaines, le BICE a été mis en accusation par certains milieux catholiques pour son attitude "surprenante", "affligeante", etc. en rapport avec cette question. Sans nous en avoir prévenus, DIAL (Diffusion de l'Information sur l'Amérique latine), dans son numéro 814 du 2 décembre 1982, publie le Memo 82/7 du Secrétariat Général du BICE sous le thème général: "Argentine: campagne contre les Mères de la Place de Mai" en prenant le texte du BICE comme point n° 1 de son bulletin sous le titre de: "Communication du Bureau international catholique de l'enfance".

Ces réactions méritent la mise au point ci-après. Nous espérons que les auteurs des critiques contre le BICE voudront bien avoir le fairplay de donner à cette mise au point la même publicité qu'ils ont donnée à leurs critiques.

1) Ainsi qu'il ressort clairement de ce qui précède, il ne s'agit aucunement d'un "communiqué du BICE" comme il a été écrit, mais uniquement de la transmission par le Secrétariat Général aux membres du Conseil de renseignements qui lui sont parvenus. On peut difficilement dire que le Secrétariat Général prend une position. Aussi le Conseil n'a-t-il rien décidé ou fait, suite à cette transmission de la note. Une publication par des tiers d'un texte conçu comme document interne au BICE, sans en avertir les auteurs, présente un caractère que d'aucuns ne manqueront pas de considérer comme abusif.

2) Il ne doit y avoir rien de surprenant dans le fait que le BICE, en la matière, ne prenne pas de position en flèche. En effet, dans le monde des OING (1) en général, et des OIC (1) plus en particulier, on distingue de plus en plus les organisations de défense des droits de l'homme et les différents mouvements d'opinion de masse d'une part, et les services ou bureaux techniques d'autre part. Le BICE - son nom l'indique d'ailleurs clairement - appartient à cette dernière catégorie. Le BICE est une ONG (1) qui travaille en très étroite collaboration avec l'UNICEF (1) et, sans le faire toujours systématiquement, adopte très souvent en politique générale les attitudes de l'UNICEF. Or, il se fait que l'UNICEF au sein des Nations Unies ne prend pas de position sur les questions controversées en matière de droits de l'homme, laissant ces questions à l'entité ad hoc du système des Nations Unies: le Centre international des droits de l'homme (ex-division des droits de l'homme).

3) Ce qui précède n'empêche évidemment pas le BICE d'être et de se montrer solidaire avec tout ce qui a trait au respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant en particulier. Le BICE est une des ONG les plus engagées dans la contribution avec les gouvernements à la rédaction de la Convention des droits de l'enfant. Dans certains cas, le BICE a pris position, publiquement si c'était opportun, par la voie de la négociation discrète quand il s'avérait que cette voie présentait plus de chance d'aboutir. En ce qui concerne l'Amérique latine, et plus particulièrement l'Argentine, le BICE a fait des démarches et permis qu'on fasse usage de son nom dans la question des Mères de la place de mai.

(1) OING: Organisations internationales non gouvernementales
OIC: Organisations internationales catholiques
ONG: Organisation non gouvernementale
UNICEF: Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (Nde).

Contrairement à ce qui a été écrit, le BICE ne cherche pas à discréditer les mérites des organisations dont le rôle primordial est d'être plus engagé ou plus militant. En effet, si le BICE n'avait pas reconnu la nécessité d'organisations intervenant dans des cas précis, il n'aurait pas autorisé son Secrétaire Général à être président du mouvement engagé par excellence qu'est "Défense des Enfants" et qui est d'ailleurs actif dans la Campagne au profit des enfants disparus en Argentine! Mais le BICE souhaite que ceux qui s'engagent plus directement évitent eux aussi de discréditer ceux dont le rôle se situe en premier lieu sur un autre plan.

4) C'est mal connaître le BICE que de lui attribuer une réserve en ce qui concerne les Mères de la place de mai parce que celles-ci seraient d'inspiration communiste. Une cause juste reste juste même quand elle est défendue par les communistes. De même, le BICE ne s'engagerait jamais à défendre une cause qu'il pense être injuste même si elle était soutenue par des catholiques.

Ce libéralisme du BICE s'est manifesté lors de l'Année Internationale de l'Enfant au cours de laquelle le BICE a collaboré étroitement et sans problèmes majeurs avec des organisations marxistes au sein du Comité des ONG pour l'Année Internationale de l'Enfant, dont son Secrétaire Général était le président, tout comme il n'a pas été sans connaître de problèmes avec des autorités ecclésiastiques ou des organisations catholiques dans des prises de position où il croyait sincèrement défendre le bien-être des enfants.

5) Nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère politique des Mères de la place de mai, malgré certaines informations que nous avons reçues et selon lesquelles elles seraient d'obédience communiste. Les représentantes des Mères de la place de mai que nous avons reçues à plusieurs reprises au Secrétariat Général n'ont pas caché qu'elles étaient de cette obédience. Mais elles se sont empressées d'ajouter qu'elles travaillaient en étroite collaboration avec de nombreuses organisations catholiques. C'est ceci qui fait probablement dire à certains de nos critiques que le mouvement des Mères de la place de mai émane de milieux chrétiens. Apparemment, nous sommes là en présence d'une ambiguïté.

6) Le BICE est en fait accusé de trop se fier à la Conférence Episcopale Argentine. Comment des milieux catholiques peuvent-ils faire grief à une organisation internationale catholique de pousser également son enquête du côté de l'Episcopat? En présence d'avis si différents, même au sein du monde catholique, il serait inconcevable pour une organisation internationale catholique de ne pas au moins sonder l'opinion de la Conférence Episcopale. Remarquons que les avis qui nous ont été fournis à ce sujet ne sont pas entièrement négatifs et semblent plutôt manifester une grande sensibilité nationale. On n'aimerait pas, nous assure-t-on, qu'une organisation internationale comme telle intervienne directement sur le plan national, mais on demande que les cas précis soient signalés aux évêques concernés. Cela ne semble-t-il pas dire que les évêques en question sont disposés à agir, comme d'ailleurs certains de nos critiques l'admettent pour un nombre d'évêques? Ceci n'exclut évidemment pas de la part d'une organisation internationale catholique de devoir écouter les autres sources catholiques, entre autres les sources comme celles du prêtre qui nous a écrit: "Voici 18 ans que je travaille en Amérique latine exerçant mon ministère sacerdotal auprès des enseignants d'une dizaine de pays. Je crois connaître assez bien la problématique de ces pays, y compris l'Argentine, pour me permettre de vous communiquer les réflexions...". Il est évident qu'il faut tenir compte de témoi-

gnages d'un tel poids, tout comme il est évident qu'il y a des cas où l'Eglise Communautaire a le droit de faire comprendre à la hiérarchie qu'elle ne partage pas certaines de ses options si celles-ci ne sont pas avant tout motivées par le message chrétien.

Conclusions

- 1) Le BICE n'a aucunement pris position ou diffusé un communiqué;
- 2) Le BICE, de par sa nature même, n'est pas un organisme qui doit s'engager à l'avant-garde des questions controversées;
- 3) Le BICE ne désire que servir des causes justes sans préjugé aucun;
- 4) Le BICE dans les questions délicates désire s'entourer d'un maximum de renseignements et ne prend de position que lorsqu'il a la certitude morale que cette position est justifiée et sert réellement la cause fixée.

P.S. Compte tenu de l'usage qui a été fait du Memo 82/7, il est évident que le présent texte, qui est en fait un droit de réponse, ne peut plus être considéré comme un document interne dont la communication serait abusive.

Genève, janvier 1983.

(Texte original en français - NdE)

2- Document des Mères de la place de mai

A la Rédaction de DIAL
Diffusion de l'information
sur l'Amérique latine
47, quai des Grands-Augustins
75006 PARIS (France)

Buenos-Aires, le 30 décembre 1982

Grâce à votre publication n° 814 du 2 courant, nous avons pu prendre connaissance de la communication que le BICE (Bureau international catholique de l'enfance) a envoyée à la date du 6 juillet 1982, memo 82/7, à diverses personnes et organisations, relative à notre association Mères de la place de mai et à l'association Grands-mères de la place de mai.

Voici les observations que nous avons à faire sur les commentaires concernant notre Association, ce qui relève de notre compétence.

Le Secrétariat déclare qu'il a appris de "bonne source" en Argentine que les dirigeantes des Mères de la place de mai "semblent être de tendance nettement marxiste" et que "cette association est une organisation collatérale du parti communiste".

En note de bas de page, DIAL a rappelé avec justesse dans cette même publication qu'"on peut s'étonner d'une telle assertion quand on sait que, lors d'un colloque international sur "La politique de disparition forcée des personnes" tenu à Paris le 31 janvier 1981, le Parti communiste argentin a tout fait, mais en vain, pour empêcher les Mères de la place de mai d'y prendre la "parole" (2).

(2) Suite à la publication du document D 814, nous avons reçu, par téléphone de Paris, la protestation d'un membre du Parti communiste argentin contre cette affirmation de DIAL (NdT).

Cette incongruité montre à l'évidence la fausseté des affirmations antérieures.

Les Mères de la place de mai n'ont pas de couleur politique et nous sommes totalement étrangères à toute prise de position de politique partisane. Notre objectif connu de tous est de retrouver vivants les "détenus-disparus" et de lutter pour le respect de la vie et de la dignité de l'homme.

Dans le même point de la communication du BICE sous lequel est formulé un jugement si téméraire sur notre Association, il est dit que la commission argentine Justice et paix est la seule organisation apolitique de parents de disparus et/ou détenus.

C'est une affirmation erronée, puisque Justice et paix ne compte pas parmi ses membres de parents des victimes de la répression sauvage déclenchée en Argentine au cours des dernières années; il s'agit d'une organisation vaticane qui, en Argentine, a pour membres des laïcs très proches de la Conférence épiscopale argentine.

Etant donné que le BICE affirme dans sa communication qu'il existe en Argentine divers comités, commissions ou associations de parents de disparus et/ou détenus, voici les éclaircissements que nous pouvons donner sur le sujet.

Parmi les organisations existant en Argentine, il n'y en a que trois à avoir exclusivement pour membres des parents des victimes de la répression, chacune d'elles ayant ses caractéristiques propres. Il y a par ailleurs cinq autres entités ou associations appliquées à la défense des droits de l'homme de façon large et générale: l'Assemblée permanente des droits de l'homme, le Centre d'études légales et sociales, Paix et justice (3) présidé par le Prix Nobel de la paix Adolfo Pérez Esquivel, le Mouvement oecuménique des droits de l'homme (MEDH), et la Ligue argentine des droits de l'homme.

Quant aux trois associations de parents de "disparus" et/ou détenus, ce sont: l'"Association grands-mères de la place de mai", qui s'applique exclusivement à la recherche des enfants et des bébés enlevés à titre individuel ou en compagnie de leurs parents, ou bien nés pendant la captivité de leurs mères, en vue de les rendre à leurs parents légitimes; le groupe "Parents de détenus et/ou disparus pour raisons politiques" qui, comme son nom l'indique, s'occupe aussi bien des "disparus" que des détenus; et enfin, notre propre association "Mères de la place de mai", dont les objectifs sont largement connus dans le monde entier.

Finalement, de même que nous avons relevé et commenté les informations erronées de la communication du BICE, nous soulignons qu'il y a dans cette communication de nombreux autres points également discutables, parce que faux ou inexacts; et nous pensons que le BICE de Genève aurait dû se soucier de les vérifier avant de les faire connaître. Mais il se peut que le BICE ait été surpris dans sa bonne foi par cette "bonne source" argentine ANONYME, que le BICE, "pour des raisons évidentes" a promis de ne pas révéler.

Nous devons avouer que nous ne comprenons pas quelles peuvent être ces "raisons évidentes" qui permettent de jeter la pierre mais de cacher la main qui la jette, de calomnier mais de conserver l'anonymat pour ne pas risquer d'avoir à répondre de ce délit devant la justice.

(3) Le Service paix et justice n'est pas à confondre avec la Commission justice et paix rattachée à l'épiscopat argentin (NdT).

Ce qui ne fait aucun doute pour nous, c'est qu'il s'agit d'une personne ou de personnes à l'intérieur ou proches de ce secteur de l'Eglise d'Argentine qui, refusant d'écouter les directives du Saint-Père et gardant un silence complice et public durant toutes les années dernières, a permis les enlèvements massifs et les violations les plus horribles des "droits de l'homme", ainsi qu'il est arrivé dans notre pays.

Il est aussi évident que ces accusations calomnieuses coïncident avec la campagne d'intimidation qui a été lancée, et qui se poursuit, dans notre pays contre des membres de notre Association et contre l'Association elle-même. Mais nous tenons à redire que ni les calomnies ni les intimidations, les menaces ou les injures ne pourront nous faire renoncer à notre juste combat pour la réapparition en vie des "détenus-disparus", et à notre exigence de mise en jugement des coupables de tels crimes.

Pour finir, nous serions reconnaissants à DIAL de publier cette lettre dans son prochain numéro.

Pour notre part, nous en ferons parvenir une copie aux intéressés.

Nous saluons cordialement les éditeurs de DIAL.

M. de Cerruti
secrétaire

Hebe de Bonafini
présidente

(Traduit de l'espagnol par DIAL)

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441